

Compte rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 Août 2024 - modifié

Le conseil municipal s'est réuni le 16.08.2024 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

En suite de la convocation en date du : 9 août 2024

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 6+1

PRESENTS: Michel URBAN, Cyril BECKER, André ERHARD, Mélanie BECKER, Céline

TROSZCZYNSKI, Florianne ZIPPEL Denis DUCLERMORTIER (20h20)

PROCURATIONS: Pierre BENOIT à BECKER Cyrille et Matthieu GOBILLOT à BECKER Mélanie

ABSENTS: Pierre BENOIT, Matthieu GOBILLOT

SECRETAIRE: Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02.07.2024
- 2. Délibération créations d'emplois Régularisation regroupement scolaire.
- 3. Délibération convention de prestations de services de la CCHCPP Augmentation des tarifs.
- 4. Délibération suite à l'opération archéologique Objets et charbon découvert pendant les fouilles.
- 5. Délibération délégations accordées au Maire Actions et frais de justice.
- Approbation de la fiche domiciliaire pour campagne mi-septembre.
- 7. Devis lampadaires pour passage piétons devant la micro-crèche, défibrillateur.
- 8. Divers

SEANCE

L'approbation du CM 02.07.2024 et les délibérations jusqu'au point 3 seront pris à 6 voix + 2 procurations, puis du point 4 à 8 Monsieur Denis DUCLERMORTIER sera présent (problème de convocation - arrivé à 20h20) donc 7 voix et 2 procurations.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02.07.2024.

Le conseil a approuvé à 7 voix POUR et 1 abstention.

2. <u>Créations de postes permanents au regroupement scolaire.</u>

Monsieur Cyrille BECKER et la secrétaire explique les retours de la Communauté de Communes, du CDG57 et de la trésorerie. Les contrats des employées n'étant pas à jour, ils nous ont demandés de régulariser les contrats ; il s'agit de créer 4 postes PERMANENTS au sein du regroupement scolaire.

- 1 poste ATSEM à 21/35ème salaire annualisé qui correspond au poste de Madame REMY Lisa

1, rue de l'église - 57530 RAVILLE Tel : 03 87 64 34 32 - Mail : mairieraville@wanadoo.fr



- 1 poste d'adjoint d'animation à 21.70/35ème salaire annualisé qui correspond au poste de Madame DUCLERMORTIER Véronique
- 2 postes d'adjoint d'animation à 7.50/35^{ème} salaire annualisé qui correspond aux postes de Mesdames VERDIGLIONE Pauline et OURY Lola.

Le conseil a approuvé à l'unanimité.

3. <u>Prestations de services de la CCHCPP - Augmentation des tarifs :</u>

Monsieur Cyrille BECKER explique qu'au dernier CM du 02.07.2024, le conseil municipal a délibéré pour accepter la convention de prestations de services de CCHCPP mais il fallait délibérer aussi pour l'augmentation des tarifs.

Soit:

- 19€ l'heure d'agent sans équipement thermique ou technique
- 21€ l'heure d'agent avec équipement thermique ou technique
- 5€ la fiche de paie à façon

Le conseil a approuvé à l'unanimité.

4. <u>Opération archéologique sur la commune de Raville.</u>

Monsieur Cyrille BECKER et Madame Marie-Pierre CHLOUP SURMELY interviennent sur le rapport de recherches archéologique faite à Raville en 2017/2018 - Rue des 3 cantons - Section 33 - Parcelles 20.23.53 et 62.

- Il a été découvert des fragments de céramique, tessons de cruche ou de coupe identifier à partir de tessons archéologiquement complets.
- Des morceaux de charbons

Le premier adjoint propose de renoncer à la propriété du mobilier archéologique car il faut être en mesure d'assurer les conditions de conservation et de sécurité appropriées.

Le conseil a approuvé à l'unanimité.

5 <u>Délégations accordées au maire.</u>

Madame Marie-Pierre CHLOUP SURMELY informe les membres du conseil que la trésorerie a rejeté 2 factures de frais d'avocats car la délibération faite en début de mandats de M. Michel URBAN n'était pas assez explicite tant niveau des conditions pour autoriser le Maire à intenter des actions au nom de la commune mais aussi au niveau des frais pouvant être payés par Monsieur le Maire sans l'accord du CM.

A noter les procédures et frais en cours :

- Maître IOCHUM procès David GOLABECK / Commune de Raville Arrêté portant refus de permis de construire du 30.09.2021 PERDU Frais de compensation 1500€
- PROCUREUR + Procès pénal pour travaux sans permis (poursuite du procureur) audience au mois de novembre 2024.
- Maître DE ZOLT Procès Julien GOLABECK / Commune de Raville Contestation du droit de préemption sur le jardin de Mme Rein en cours...
- Maître COURONNE Suspension d'Anne BOUCHE

1, rue de l'église - 57530 RAVILLE Tel : 03 87 64 34 32 - Mail : mairieraville@wanadoo.fr



Après en avoir discuté entre conseillers il sera convenu que la nouvelle délibération accorde :

- 1) Par délégation du conseil municipal, le maire peut être chargé pour la fin de son mandat « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal » (art. L 2122-22, 16° du CGCT):
- Le CM autorise le maire « à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation ».
- 2) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts à hauteur de 6000 € par an pendant la durée du mandat.

Le conseil a approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la fiche domiciliaire - Campagne 2024.

Monsieur Cyrille BECKER expose à nouveau les soucis qu'engendre un logiciel d'état-civil incomplet et/ou faux. Il propose la nouvelle fiche domiciliaire pour la commune revue par la secrétaire et le service SVP-juriste de la CCHCPP.

Le 1^{er} adjoint se propose pour faire du porte à porte pour faire remplir les administrés. Le conseil a approuvé à l'unanimité.

7. Devis : lampadaire sur passage piétons au niveau de la micro-crèche / Défibrillateur.

Faisant suite à une demande des conseillers à un précédent Conseil Municipal, Monsieur Michel URBAN, Maire a fait faire plusieurs devis pour ajouter un lampadaire au niveau du passage piétons situé en face de la micro-crèche – rue des 3 cantons.

Monsieur Cyrille BECKER affiche les 3 devis de la société E.R.T.P

- Eclairage passage piétons option N°1 lampadaire identique à ceux du lotissement à 6082€ HT
- Eclairage passage piétons option N°2 lampadaire Tekk économique : LED à 5182€ HT
- Eclairage passage piétons option N°3 lampadaire solaire autonome à 4975€ HT

Après en avoir discuté entre eux, Monsieur Cyrille BECKER demande un vote pour le choix du lampadaire. Ce sera l'option N°3 photovoltaïque qui sera choisi en plus grand nombre : 6 POUR - Mesdames BECKER - ZIPPEL - TROSZCZYNSKI et Messieurs ERHARD et DUCLERMORTIER.

- Lampadaire solaire : durée de vie unique : 8000 cycles à 30% de décharge par jour à 25°C, dimensionnée pour fonctionner toute l'année à la même puissance d'éclairage. Son rendement lumineux sup à 160lm/W et sa durée de vie de plus de 100 000 heures offrent une puissance te durabilité. Garantie 10 ans.
- Fonctionnement : du crépuscule jusqu'à 22h permanent à 100%, de 22h à 6h abaissement de 10%, de 6h à l'aube permanent à 100%.

Au sujet du défibrillateur, Madame Marie-Pierre CHLOUP SURMELY a téléphoné chez DAJAC. Il fonctionne correctement, néanmoins une personne a dû l'ouvrir et ne pas le fermer correctement c'est pourquoi il

1, rue de l'église - 57530 RAVILLE Tel : 03 87 64 34 32 - Mail : mairieraville@wanadoo.fr



clignotait rouge. L'entreprise fera passer un technicien pour rétablir l'alarme qui doit se déclencher quand le boitier est ouvert.

8. Divers.

Monsieur Cyrille BECKER dit aux membres du conseil que la commune a reçu les 3 subventions demandées (Région - Département - Etat) pour la réhabilitation de la mairie.

Madame Florianne ZIPPEL demande des nouvelles au sujet de la suspension de Anne BOUCHE au regroupement scolaire. Malheureusement à ce jour, le Maire déplore de ne pas avoir retour de l'avocat Maître Couronne malgré plusieurs mails.

Madame Florianne ZIPPEL dit que la façade de l'école coté Servigny lès Raville était allumé la nuit (environ 3 semaines auparavant)

La séance est levée à 20h45

Monsieur Michel URBAN

M. le Maire

Mme Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Secrétaire de séange